

JG/HM
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le II Février 1960.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 49 /PR/MAISD-P. N° 1

SOMMAIRE:
Nomination.

RELATIONS:

MINISTRE. I
S.E.D. I
S.E.D. 4
S.E.P.P. I
S.E.P. I
S.E. I
S.E.H. IO
S.E.A.H. IO
S.E.L. IO
S.E. 2
S.E. I
S.E. 5
S.E. I
S.E. I
S.E. I
S.E.C.R. I
S.E.C.-RADIO. I
S.E.P.-NORD-O. I
S.E.P.-TANGUIETA. I
S.E.P.-DASSARI. I
S.E.P.-S. I

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;
VU la Loi N°59/16/ADD du 9 Juillet 1959 fixant la liste
Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la
nomination des titulaires est faite par le Président de
la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement
entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures, de
la Sécurité et de la Défense ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

DECRET:

ARTICLE 1°- Monsieur KOFE Hugues, Secrétaire de Chef de Canton, est
nommé Chef de l'Arrondissement de DASSARI (Sous-Préfecture de
TANGUIETA).

ARTICLE 2°- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera ./.-

Par le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures,
de la Sécurité et de la Défense,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

H. M A G A.

M. AROUNA.